

Entre domestique et sauvage : les classifications animales dans la pensée indienne¹

Ronan MOREAU

UMR 7528 du CNRS

Mondes Iranien et Indien

27 rue Paul Bert, F-94204 Ivry-sur-Seine (France)

ronan.moreau3@wanadoo.fr

Moreau R. 2007. – Entre domestique et sauvage : les classifications animales dans la pensée indienne. *Anthropozoologica* 42(1) : 47-60.

RÉSUMÉ

Les textes (religieux et épiques) de l'Inde ancienne, évoquent différentes classifications du règne animal. À une grande division première, domestique/sauvage, se juxtaposent d'autres catégorisations, soit plus symboliques (valeur positive ou négative de l'animal), soit reposant sur le mode de procréation. À travers ces classifications, l'être humain apparaît parfois pleinement animal et parfois tentant de se détacher de cette animalité. La nature fluctuante de l'individu est également présente dans le contexte sacrificiel, contexte qui démontre par ailleurs, la fragilité de la frontière entre les mondes sauvages et domestiques.

ABSTRACT

Between the domestic and the wild: Animal classifications in Indian thought

The texts (religious and epic) of ancient India evoke different classifications of the animal kingdom. To a large initial domestic/wild division, others categories are juxtaposed, either more symbolic (positive or negative value for the animal), or based on the method of procreation. In these classifications, the human being appears to be sometimes fully animal and sometimes attempting to detach himself from this animality. The fluctuating nature of the individual is also present in the sacrificial context, a context which demonstrates moreover the fragility of the frontier between the wild and the domestic.

MOTS CLÉS

Classifications animales,
domestique,
Homme,
Inde,
procréations,
sacrifice,
sauvage.

KEY WORDS

Animal classifications,
domestic,
humans,
India,
procreation,
sacrifice,
wild.

1. Cet article reprend le propos d'une communication faite au MNHN dans le cadre du séminaire d'anthropozoologie de M. Poplin, que je tiens à remercier pour son accueil. Une table des abréviations utilisées est donnée à la fin de l'article. Sauf mention contraire, les traductions sont de l'auteur.

Le propos de cet article est d'exposer quelques éléments sur les classifications ou divisions du règne animal telles qu'elles peuvent apparaître dans les textes indiens, principalement les textes védiques et brahmaniques, ainsi que des textes plus littéraires comme les épopées.

Si la civilisation indienne a développé de nombreuses connaissances dans les sciences comme l'astronomie ou la médecine, ainsi qu'un art et un sens de la classification, comme on peut le voir avec la grammaire (cf. Pāṇini 4^e-5^e siècle av. notre ère, par exemple), et ce à date ancienne, il faut visiblement attendre le 13^e s. de notre ère pour trouver un ouvrage qui semble traiter spécifiquement de zoologie, du moins d'après son titre, c'est le *Mṛga-pakṣi-sāstra* (« Traité des animaux et des oiseaux ») de Haṃsadeva.

Auparavant, les données animales apparaissent dans des textes dit « encyclopédiques » comme le *Mānasollāsa* de Someśvara III (daté de 1129-30), où les animaux sont présentés au fil du texte comme exemples de conduite, ou dans des chapitres sur la chasse ou les soins à apporter aux éléphants et aux chevaux. La médecine vétérinaire sur ces deux animaux est attestée anciennement dans des traités spécifiques (*Aśvāyurveda* de Śālihotra, *Hastyaurveda* de Pālākāpya par exemples). Ces ouvrages définissent ainsi différents types d'éléphants ou de chevaux selon la couleur, l'âge, des éléments anatomiques, etc. Ils mentionnent les habitats, les modes de capture ainsi que les remèdes contre les maladies.

Les animaux apparaissent aussi dans la *Bṛhat-saṃhitā* de Varāhamihira (6^e s. apr. J.-C.) dans des chapitres sur les présages qui tiennent compte des comportements animaliers.

Un peu plus tôt (v. 1^e s. av. et apr. notre ère, plus des remaniements ultérieurs) des classifications animales assez précises sont développées dans les textes médicaux de l'*āyurveda*, principalement composés par Suśruta et Caraka.

Nombres de ces données sont issues d'une tradition plus ancienne, où elles transparaissent plus ou moins clairement. En effet, des éléments de classification

animale sont donnés dès les textes védiques et les épopées, textes qui nous intéressent ici.

Parmi les textes védiques, on retiendra quelques *saṃhitā* dont, en premier lieu, celle du *R̥g-veda*, puis l'*Atharva-veda* et la *Taittirīya-saṃhitā* du YVN. Dans les textes ultérieurs, on consultera le *Satapatha-brāhmaṇa*, l'*Aitareya-āranyaka* et la *Chāndogya-upaniṣad*. Un corpus qui s'étend ainsi du milieu du second millénaire aux 7^e-6^e siècles av. notre ère environ. Textes religieux avant tout, composés d'hymnes en vers et d'éléments en prose exposant différents rituels, ces écrits fournissent cependant des données sur la conception des animaux dans la pensée védique.

À ces textes fondateurs, on ajoutera quelques ouvrages plus tardifs comme le *Baudhāyana-śrautasūtra* (6^e-5^e s. av. J.-C. ca) et la *Manu-smṛiti* (2^e s. av. - 1^e s. apr. J.-C. ca)². On aura également recours au *Mahābhārata* (4^e-fin 3^e s. av. J.-C. ca), récit épique fondamental pour la pensée brahmanique et hindoue qui, outre les aventures de héros et le récit d'une guerre entre deux lignées cousines, expose également des données didactiques sur un certain nombre de sujets de politique, loi, morale etc.

LES PREMIÈRES TRACES DE PAS

Les premiers éléments qui nous intéressent apparaissent dans le RV. L'animal (dans son sens le plus large) y est présenté par petites touches. La vision la plus prégnante est ce leitmotiv qui revient dans un certain nombre d'hymnes où l'on demande aux divinités « richesse en vaches (*gó-*), chevaux (*ásva-*) et hommes (*vīrá-*) » (ex. : RV I.48.12ab *sāsmāsu dhā gómād ásvāvad ukhtyām úṣo vājaṃ suvīryam*).

Ce qui apparaît en premier lieu dans le texte le plus ancien, ce sont donc des animaux qu'on peut qualifier de domestiques ou familiers, reflétant sans doute un certain mode de vie et de pensée de ces populations pastorales semi-nomades, élevant du bétail et allant razzier de temps en temps chez le voisin.

2. Le premier est un traité sur les rituels et sacrifices solennels, le second est un texte de loi fondamental considéré comme le plus « orthodoxe » de l'hindouisme.

Si l'on pénètre un peu plus dans le texte, on découvre quantités d'animaux qui sont présents plus ou moins ponctuellement, en tant qu'animal à part entière (comme l'antilope, le buffle, l'éléphant, le lion, le loup, le sanglier, le chien, etc) ou, au contraire, par l'emploi que les hommes en font. Ainsi la brebis est-elle seulement perçue par l'usage de sa peau qui sert à filtrer le jus du *soma*³. Le RV et les textes qui suivent nous présentent donc une faune nombreuse et variée, reflète en partie du milieu naturel où vivent les hommes.

Cependant, un hymne particulier nous donne une répartition plus précise du règne animal, c'est l'hymne dit du Puruṣa (Homme), hymne 90 du livre X qui expose la création de l'univers à travers le sacrifice de l'Homme primordial.

*tāsmād yajñāt sarvabhūtaḥ sāmbytam pṛsadājyām /
paśūn tāms cakre vāyavyān āraṇyān grāmyās ca yé //*

« De ce sacrifice offert complètement, la graisse tachetée fut amassée ;

On en fit les animaux (*paśú-*) qui sont dans l'air, ceux du monde sauvage et ceux du monde habité [par les hommes]. » (RV X.90.8)

L'hymne divise donc le règne animal entre les bêtes aériennes (*vāyavyā* = oiseaux), les animaux du monde sauvage (*āraṇya*) et ceux du monde habité par les hommes (*grāma*). On lit ici une double division du monde, l'une horizontale, l'autre verticale. La division horizontale est celle qui oppose *grāma-* et *āraṇya-*.

Le terme *grāma-* désigne le groupe humain qui forme une communauté, et par là même le monde habité par ces hommes, d'où le sens de village, et de domestique ou familier pour sa forme adjectivale (*grāmyā-*). C'est le lieu social et l'endroit où se déroule le sacrifice. Le terme renvoie avant tout à l'homme et non à l'habitat ou à un espace fixe.

Le terme *āraṇya-* (adj. *āraṇyā-*) qui dérive d'*āraṇa-* « étrange, étranger » (lui-même se rapportant à la racine indo-européenne **al-*, latin *alius* « autre »)

désigne donc le monde étranger qui entoure le « village », le désert, au sens premier du mot, le monde sauvage puis la forêt par extension sémantique. C'est « un espace vide, interstitiel » comme l'énonce C. Malamoud (1989 : 96). Un espace vide de groupes humains et de cultures, mais un lieu de vie pour les animaux sauvages et les individus mis au dehors de la communauté, tels les hors-la-loi, les voleurs ou les sorciers. « Le village est ici, et la forêt là-bas. » (*op. cit.* : 95).

La répartition est donc avant tout symbolique et non géographique ou territoriale. Elle dépend en quelque sorte de la sociabilité ou non du lieu. Et ce sont bien ces notions premières qu'il faudra garder à l'esprit dans la suite de cet exposé même si, par commodité, on emploie les termes de « domestique, sauvage, village ou forêt », avec donc un sens un peu différent de celui perçu par la pensée occidentale.

Suite à ces deux éléments fondamentaux, on doit faire intervenir ici deux termes génériques qui peuvent être interprétés comme leurs représentants animaliers. Ce sont les termes de *paśú-* et *mṛgá-* : *paśú-* désigne l'animal au sens large mais aussi, le plus souvent, l'animal domestique, le bétail, et originellement (au sens indo-européen du terme, **péku-*) il désigne le petit bétail « porteur de laine » (mouton et chèvre) (*cf.* Watkins 1979).

mṛgá- animal, mais avant tout sauvage, désigne le gibier au sens large. Le nom de la chasse en dérive (*mṛgayā-*). Le sens premier est peut-être « celui qui erre ». Le terme renvoie également au fauve dans une acception large, et à l'antilope dans un sens plus réduit. Il qualifie visiblement les animaux terrestres, non les êtres ailés.

C'est d'ailleurs entre ces deux sortes d'êtres vivants que se dessine une seconde opposition, verticale celle-ci, entre animaux terrestres et aériens. Les animaux se répartissent dans les trois mondes définis par la pensée indienne c'est-à-dire, la terre, l'éther ou espace intermédiaire et le ciel. Ici, comme plus tard, les oiseaux occupent une place nettement à part dans le règne animal. Ainsi dans quelques hymnes du RV lit-on :

3. À la fois plante, liqueur rituelle et divinité, le *soma* est l'objet et l'instrument de grands sacrifices védiques.

*váyaś cit te patatrīno dvīpāc cātuspad arjuni /
uśah prārann ṛtūnr ānu divo antebhyas pári //*

« Bipèdes, quadrupèdes, jusqu'aux oiseaux ailés, ô blanche, ô Aurore, ils se sont mis en marche selon tes temps fixés, (venant) des confins du ciel. » (RV I. 49.3) (Renou 1957, EVP III : 28).

nī dvīpādaś cātuspādo arthīno 'viśran patayiṣṇāvaḥ //

« .../Les bipèdes, les quadrupèdes partis à leur travail sont rentrés chez eux, (y compris) les oiseaux. » (RV VIII. 27.12cd) (Renou 1959, EVP V : 47).

CLASSIFICATION SELON LA STRUCTURE DES MEMBRES

Ces quelques citations, qui isolent nettement les oiseaux des autres créatures, font également apparaître un autre élément distinctif : le nombre de membres. Il y a ainsi des bipèdes (*dvīpād-*) c'est-à-dire des hommes, des quadrupèdes (*cātuspad-*, terme qui désigne généralement le bétail, voire seulement les bovins), et ceux « pourvus d'ailes » (*patatrīn-*), les oiseaux. Cette répartition à trois membres repose avant tout sur une formule binaire fixe, bipèdes et quadrupèdes. Le troisième élément qui renvoie ici aux oiseaux est variable, et peut être absent de l'énumération.

On observe ici une nouvelle division où l'homme apparaît visiblement différencié de l'animal ou, du moins, comme une espèce distincte. Cette opposition bipèdes/quadrupèdes correspond à une ancienne opposition de type indo-européen *vīrā-/paśú-* homme/bétail, qu'on trouve également sous une forme composée *virapśá-* (**virapś(v)a-*), et, par exemple, en avestique *pasu vīra*⁴. Il faut d'ailleurs sans doute voir dans ces termes plus une complémentarité qu'une opposition, complémentarité symbole du monde habité et de la richesse. On ne peut que renvoyer à ce type de formule (elle aussi indo-européenne) citée précédemment, à savoir,

d'être « riche en hommes et en bétail ». Cette richesse mobile renvoie implicitement au « domestique », au *grāma-*.

Dès lors, on peut se demander si dans la répartition ternaire bipèdes, quadrupèdes et oiseaux, ces derniers ne renvoient pas au domaine sauvage, malgré leur position particulière même au sein de cet espace symbolique, la relation domestique/sauvage demeurant ainsi sous-jacente.

En observant un peu plus dans le détail, on perçoit d'autres éléments classificatoires relatifs aux membres. Ainsi la TS (IV.3.10.5) mentionne des solipèdes (*ekasaphāḥpaśavaḥ*), du petit bétail (*ḥṣudrāḥ paśavaḥ*), et les animaux sauvages (*āraṇyāḥpaśavaḥ*). Le premier terme renvoie bien sûr aux chevaux et aux ânes, le second aux moutons, chèvres et sans doute bovins, malgré le caractère non « petit » de ces derniers. Il semble que le mot *ḥṣudra-* « petit » condense à la fois le petit bétail et partiellement le gros (si l'on considère que chevaux et ânes sont également du gros bétail). Il regroupe visiblement les animaux d'usages alimentaires et artisanaux (lait des vaches et des chèvres, laine des moutons, etc.), le cheval et l'âne ayant des fonctions différentes.

Le texte ne suit donc pas une symétrie parfaite dans la dénomination de ces animaux. Au terme sanskrit qui désigne les solipèdes (*ekasapha-*) et renvoie à un type de sabot⁵, il oppose un caractère générique de taille (*ḥṣudra-*), visiblement à valeur métonymique. Il faut attendre les *Lois de Manu* (11.168) pour lire le terme qui désigne les animaux artiodactyles (*dviśapha-*, *dvikhura-*) !

*kārpāsa-kīṭaja-ūrṇānām dviśapha-ekasaphasya ca / [var.
dviśapha-ekakḥurasya ca]
pakṣi-gandha-oṣadhīnām ca rajjvās ca-eva tryaḥam
payah //*

« [Pour le vol] de coton, de soie, de laine, ou d'un [animal] artiodactyle, d'un [animal] solipède, d'un oiseau, de parfums, de plantes médicinales ou de cordes [on doit se nourrir seulement] de lait pendant trois jours. »

4. Pour d'autres exemples cf. Watkins 1979.

5. Les termes *śapha-* et *khura-* désignent le sabot (et non le pied) d'un animal. *eka-śapha-* est donc littéralement « qui a un seul sabot », et *dvi-śapha-* « qui a deux sabots », trait renvoyant au sabot fendu ou fourchu.

Le terme synonyme *dvikhura-* apparaît seulement dans un autre texte, le BSS (24.5), dans un autre contexte et sur lequel nous reviendrons plus loin.

On notera que la TS développe une sous-division parmi les animaux domestiques, à l'opposé des animaux sauvages pris comme un tout.

En effet, dans le domaine sauvage, on n'observe pas de distinction explicite de ce type (hormis pour les oiseaux). Il n'y a pas de catégorisation clairement définie même si on trouve quelques dénominations liées aux membres. Ainsi le terme de *svāpad(a)-* ou *svāpad(a)-* « qui a les pieds comme ceux d'un chien (*śvān-*) » ou « dont l'empreinte de pas est comme celle d'un chien ». Le mot, qui désigne le plus souvent la bête sauvage en général, peut être interprété comme un synonyme de *mrgā-*, ou avoir le sens plus précis de bête de proie. Celle-ci recouvre généralement des valeurs néfastes (RV X.16.6 contexte funéraire), ou de sauvagerie et cruauté (ainsi le tigre est le premier des *svāpad-* bêtes sauvages, AV VIII.5.11).

On peut cependant s'interroger sur le sens premier du mot, à savoir s'il désigne un animal précis. Dans cette hypothèse, il pourrait être le nom du guépard, seul félin qui laisse la marque de ses griffes sur le sol, une trace proche de celle d'un canidé, et proposerait ainsi une solution à l'absence de nom sanskrit distinct de cet animal. On peut également envisager le terme comme dénominateur des canidés sauvages indiens, comme le chacal, le loup, et le dhole ou chien sauvage. Mais le terme, peu fréquent dans les textes védiques et même ultérieurement, conserve le plus souvent son sens général d'animal sauvage ou de proie, et ne semble pas désigner une sous-catégorie particulière.

Une autre caractérisation distinctive est exprimée par le mot (ancien adjectif) *sarīsrpā-* « celui qui rampe » donc tout animal rampant comme les reptiles, serpents et autres, ainsi que certains insectes.

Une autre distinction liée aux membres concerne les animaux pourvus de cinq ongles, les *pañcanakha-*, ainsi dans les lois de Manu (V.17-18) :

*na bhakṣayed ekacarān ajñātāms ca mrga-dvijān /
bhakṣyeṣv api samuddiṣṭān sarvān pañcanakhāms tathā
//17//
śvāvidham śalyakam godhām khadga-kūrma-śasāms
tathā /
bhakṣyān pañcanakheṣv āhur an-uṣṭrāms ca-ekatodatah
//18//*

17. « Qu'il ne mange pas les bêtes sauvages et les oiseaux solitaires et inconnus, de même parmi les comestibles [il ne doit pas manger] tous ceux qui ont cinq ongles. »

18. « Il est dit que le porc-épic (*śvāvidh-*), le porc-épic (ou hérisson, *śalyaka-*), l'iguane (*godhā-*)⁶, le rhinocéros (*khadga-*), la tortue (*kūrma-*) et le lièvre (*śasā-*), sont comestibles parmi ceux à cinq ongles ainsi que (les animaux) qui n'ont qu'une rangée d'incisives, hormis le chameau (*uṣṭra-*). »

La distinction est ici liée à un interdit alimentaire ou non concernant une certaine catégorie. Dans l'absolu, parmi les *pañcanakha-*, on doit pouvoir intégrer l'homme d'où l'interdit alimentaire, hormis sur quelques animaux qui appartiennent visiblement tous au monde sauvage. D'autres textes limitent la liste des exceptions à cinq animaux (cinq ongles – cinq animaux), en ne citant pas le rhinocéros⁷.

CLASSIFICATION SELON LA DENTITION

Ce texte fait également apparaître un autre élément de détermination zoologique, à savoir la dentition de l'animal. En effet les textes différencient les animaux

6. Le terme *godhā-* prête à discussion. Il désigne visiblement un grand lézard, un iguane, un varan voire un crocodile. Le terme prend également (dans les épopées) le sens de courroie de cuir qui protège le bras de l'archer de son arc. On peut supposer que cette courroie est faite de la peau de l'animal en question. Les rares occurrences du terme dans les textes védiques et épiques ne permettent pas d'aboutir à une identification précise. Néanmoins les sens de lézard ou iguane restent les plus probables. Cf. Lüders 1942 ; Macdonell & Keith 1912 ; Mayrhofer 1956-1976, 1986-2001 ; Monier-Williams 1899.

7. Ce passage en lui-même prête à discussion, surtout à propos du rhinocéros, animal à trois ongles et non à cinq. Sur ce sujet et sur les différentes interprétations du texte, voir Jamison 1998.

pourvus littéralement « de dents autres (que des incisives) » ou autrement dit « pourvu d'une seule rangée de dents (incisives) » *anyátodant-* (TS) ou *anyataráto-danta-* (ŚB) (*ekatodant-*, chez Manu), en opposition à « ceux pourvus de dents (incisives) des deux côtés » ou « d'une double rangée de dents (incisives) » *ubhayádant-* (RV, AV etc.), *ubháyadant-*, *ubhayátodant-* (MS)⁸.

Plus clairement, les bêtes à « double rangée d'incisives » désignent les animaux possédant des incisives sur la mâchoire inférieure et supérieure (cheval et homme) par opposition aux bêtes qui ont des incisives seulement sur la mâchoire inférieure (vache, chèvre et mouton, et chameau selon Manu).

Le détail est ainsi donné en RV X.90.10 :

*tásmād ásvā ajāyanta yé ké ca ubhayádatah/
gāvo ha jajñire tásmāt tásmāj jātā ajāvāyah//*

« De ce (sacrifice) naquirent les chevaux
Et toutes les bêtes à double rangée de dents.
Les bovins aussi en naquirent,
En sont nées les chèvres et les brebis. » (Renou 1956, HSV : 98).

Bien sûr, ici, le terme *anyátodant-* n'est pas employé, mais il est nettement sous-entendu par opposition avec *ubhayádant-* et par l'énumération des bovins, caprins et ovins.

Un hymne de l'AV nous éclaire plus loin sur la relation entre les solipèdes et ceux qui ont une double rangée d'incisives (AV V.31.3) :

*yāñ té cakrūr ékaśaphe paśunām ubhayádati /
gardabhé kṛtyāñ yāñ cakrūr pūnaḥprāti harāmi tām //*

« [Cette magie] qu'ils ont faite contre toi sur l'animal solipède, sur celui pourvu d'une double rangée d'incisives parmi les animaux domestiques ; sur l'âne (*gardabhá-*) ils ont fait cette magie, à nouveau je la détourne. »

Ici le lien est clairement défini et nous donne même l'âne en exemple. Solipèdes et ceux pourvus d'une double rangée d'incisives appartiennent à la

même catégorie, qui s'oppose à celle des artiodactyles et des ruminants (*anyátodant-*).

Ici encore, comme pour les définitions liées aux membres, ce type de distinctions ne semble être appliqué qu'aux animaux domestiques. Dans un autre texte, le type de dentition nous fournit même l'image de la chaîne alimentaire (AĀ II.3.1) :

*ośadhi-vanaspatayo 'nnam prāñabhṛto 'nnādam ośadhi-
vanaspatīn hi prāñabhṛto 'danti / teṣām ya ubhayatodantāḥ
puruṣasya anu vidhām vibhitās te 'nnādā annam itare paśavas
tasmāta itarān paśūn adhi-iva caranty adhi-iva hy anne
'nnāda bhavati /*

« Les plantes et les arbres sont la nourriture, les êtres vivants sont les mangeurs de nourriture, ainsi les créatures vivantes mangent les plantes et les arbres. Parmi eux, ceux qui ont une double rangée d'incisives, semblables à l'homme, sont désignés comme les mangeurs, les autres animaux sont la nourriture, c'est pourquoi ils sont supérieurs aux autres animaux, en effet le mangeur de nourriture est supérieur à la nourriture. »

On retrouve ici la présence de l'homme qui sert de modèle pour ceux qui ont une double rangée d'incisives. Si, en tant que bipède, il semblait se distinguer des animaux, ici il est à nouveau intégré dans un cadre animalier, allant jusqu'à servir d'exemple.

À propos du régime alimentaire, mentionnons également le terme *kravyād(a)-* « mangeur de chair crue », carnivore. Le mot s'applique visiblement plus aux animaux sauvages, comme le lion (par ex. Rām. II.55.6), les charognards (vautours et chacals) ou les rapaces.

Ces listes et catégories d'animaux domestiques révèlent également une autre « sous-division », celle entre petit et gros bétail. Ainsi les ovins et les caprins forment le petit bétail, tandis que les bovins et les équidés forment le gros des troupes. Ces deux groupes sont soit énumérés clairement, soit réduits à un seul membre, avec l'idée qu'on a une partie pour le tout. Ainsi le petit bétail est représenté par le *paśú-* à prendre soit dans son sens générique, soit dans son sens réduit de « mouton », et le gros bétail est

8. Le terme *dant-* ou *danta-* désigne la dent en général, on lui applique ici le sens plus spécifique d'incisive.

regroupé sous la formule *gām āśvam* (vache et cheval) ou simplement par le nom de la vache (*gō-*).

On remarquera l'absence des suidés parmi ces animaux. En effet les textes ne présentent le porc que sous son aspect sauvage. En tant que sanglier l'animal détient d'ailleurs une place de choix dans la pensée mythologique indienne, dont l'aspect le plus célèbre est celui d'avatar de Viṣṇu. L'absence du porc domestique dans les textes védiques ne doit pas être prise comme une absence d'élevage ou d'emploi de celui-ci, elle notifie seulement que l'animal ne devait pas répondre aux critères symboliques établis par les croyances et les prêtres⁹.

LISTES ANIMALES, DOMESTIQUES ET SAUVAGES

Ces critères symboliques sont en rapport avec un autre sens du mot *paśú-*, sens fondamental qui est celui de victime sacrificielle. En effet les textes de rituels établissent une liste de cinq animaux domestiques qui sont considérés comme les victimes sacrificielles par excellence. Ainsi, « ces cinq victimes sacrificielles (*paśú-*) te sont imparties : les vaches, les chevaux, les hommes, les chèvres et les moutons. » (AV XI.2.9cd *távemé páñca paśávo víbhaktā gāvo āsvāḥpūruṣā ajāvādyah* //).

On remarquera à nouveau la présence de l'homme, personnage clef de ce système sur lequel on reviendra plus loin.

Le RV, la TS (5.2.3.6), et le ŚB (10.2.1.1) donnent des listes de cinq animaux domestiques, la TS, l'AV et le ŚB font également allusion à une liste de sept animaux mais sans en donner le contenu. Il faut se tourner vers des textes plus tardifs pour en connaître le détail. Ainsi le BŚS (24.5) nous dit :

« Les sept animaux du village (*sapta grāmyāḥ paśavo*) sont la vache (*go-*), le cheval (*āśva-*), la chèvre (*aja-*), le mouton (*avika-*), l'homme (*puruṣa-*), l'âne (*gardabha-*)

et le chameau (*uṣṭra-*) en septième, certains disent la mule (*āsvatara-*). »

On retrouve une liste similaire dans le MBh. (VI.5.14), avec effectivement la mule ou le mulet (*āsvatara-*) à la place du chameau, et avec un ordre un peu différent¹⁰.

Les mêmes passages donnent également une liste pour les animaux sauvages. Ainsi, toujours dans le MBh. (VI.5.13), « lions (*simha-*), tigres (*vyāghra-*) et sangliers (*varāha-*), buffles (*mahiṣa-*) et éléphants (*vāraṇa-*) ainsi qu'ours (*ṛkṣa-*) et singes (*vānara-*) sont regardés comme les sept de la forêt (*sapta-āraṇyāḥ*), ô roi. »

Les animaux cités ici sont plutôt de grandes tailles et d'allure féroce, représentatifs d'une certaine vision de la forêt, lieu plutôt négatif et dangereux, emplis de bêtes terrifiantes. Le singe semble faire un peu pâle figure (au moins physiquement, car l'animal peut être effrayant) parmi les fauves, mais un autre nom de l'animal est *hari-*, terme qui désigne avant tout une couleur, fauve justement, puis sert de nom au singe ainsi que parfois au lion. Le singe comme un second lion ? Si le fait apparaît dans l'autre récit épique important de l'Inde qu'est le *Rāmāyaṇa*, ici l'animal doit renvoyer à un autre concept qui s'éclaire en partie avec le texte suivant, mais dont on expliquera le rôle particulier un peu plus loin. On retiendra également qu'ici tous les animaux sont terrestres, pas l'ombre d'une plume à l'horizon.

Le BŚS 24.5 fournit une variante très intéressante de cette liste :

« Les sept animaux sauvages (*sapta-āraṇyā*) sont les animaux artiodactyles (*dvikhura-*), les bêtes de proie (*śvāpada-*), les oiseaux (*paḥsin-*), les animaux rampants (*sarīṣpa-*), l'éléphant (*hastin-*), le singe (*markaṭa-*), et les animaux des rivières (*nādeya-*) en septième. »

La liste du BŚS apparaît de suite comme plus généraliste par rapport à celle du MBh. Elle tend

9. Sur un lien avec une idée de tabou voir Sergent 1999. Notons également que le porc domestique apparaît dans le MBh., mais dans un contexte non classificatoire. Ainsi, quelques rares références mentionnent seulement la chair de l'animal, et dans un contexte négatif (MBh. VIII.30.32 ; XIII.91.40).

10. MBh. VI.5.14, *gaur ajo manuḥ meṣo vājy āsvatara gardabhāḥ / ete grāmyāḥ samākhyaṭāḥ paśavaḥ sapta sādhubhiḥ* //

à englober un monde sauvage plus vaste. Ainsi a-t-on des herbivores (les artiodactyles sauvages sont sans doute ici les buffles, les cervidés et peut-être le sanglier), des carnassiers, des créatures aériennes, aquatiques et terrestres, voire très terrestres avec les reptiles. La vision est différente de celle du MBh. Dans ce dernier, le monde sauvage est réduit à la forêt dans son aspect le plus terrible et violent, dans le BSS au contraire l'*āraṇya*-est parfaitement perçu comme un élément complexe et multiple. Seuls l'éléphant et le singe sont clairement distincts. Ils renvoient visiblement à une idée qu'on éclairera plus loin.

Ces listes types sont représentatives des deux mondes, et avec une forme symbolique plus ou moins marquée. Si les listes domestiques semblent couvrir une bonne part des animaux des villages, il y figure surtout les victimes sacrificielles. La liste des animaux sauvages du MBh. renvoie aux nombreuses énumérations qui servent aux descriptions des forêts dans les épopées, avec de nombreuses bêtes sauvages, mais parfois réduites aux mentions du lion et du tigre, les rois des animaux symbolisant alors l'ensemble de leurs sujets. La symbolique des chiffres est également à prendre en considération, 14 espèces animales c'est $2 \times 7 \dots$

Pour citer d'autres exemples de listes animales, non arrêtées celles-ci, on peut renvoyer à l'hymne XI.2 de l'AV qui, en strophe 24, énumère une série d'oiseaux (oies, aigles, faucons, etc.) et, en

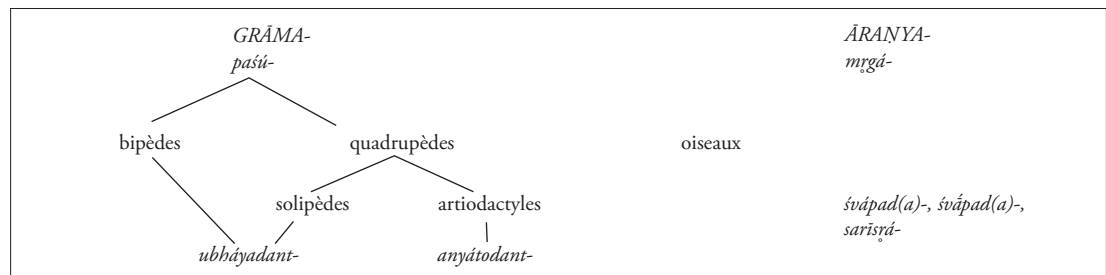
strophe 25, une série d'animaux aquatiques plus ou moins identifiables ainsi que des reptiles¹¹.

On peut également mentionner les données liées au sacrifice royal de l'*āsvamedha*. Grand rite solennel au cours duquel un cheval est laissé en liberté pendant une année (et les espaces parcourus par le cheval sont autant de territoires revenant au roi) à la fin de laquelle le cheval est sacrifié avec de nombreux autres animaux. Ainsi les textes du YV fournissent une liste de 609 victimes sacrificielles, dont 349 animaux domestiques et 260 animaux sauvages. Les animaux domestiques sont des caprins, des ovins et des bovins de couleurs variables. Les bêtes sauvages, outre celles déjà citées, comprennent entre autres des cailles, grenouilles, poissons, tortues, différentes sortes d'oiseaux et d'antilopes, des insectes (moucheons, abeilles, moustiques...), etc. Les identifications sont parfois difficiles, et l'énumération ne suit pas forcément une logique compréhensible, du moins d'un point de vue zoologique, chaque animal étant sacrifié à une divinité particulière. On ne peut y relever de classifications comme celles vues jusqu'à maintenant.

« CLASSIFICATION » SYMBOLIQUE

Les énumérations des animaux sauvages qui apparaissent dans l'AV, renvoient à une classifica-

Schéma récapitulatif des données classificatoires d'après les textes védiques



11. *tūbhyam āraṇyāḥ paśāvo mṛgā vāne hitā haṃsāḥ suparnāḥ śakunā vāyāmsi / tāva yakṣām paśupate apsvā ntās tūbhyam kṣaranti divyā āpo vṛdhe //24// śimśumārā ajagarāḥ purikāyā jaśā mātsyā rajasā yēbhyo asyasi / nā te dūrām nā pariṣṭhāsti te bhava sadyāḥ sārīvān pāri paśyasi bhūmim pūrvasmāddhamṣy ūttarasmin samudrē //25//*

tion particulière. Une division qui peut se décrire comme une distinction entre animal **positif ou négatif**, distinction qui sous-entend les catégories de domestique et sauvage. Ainsi l'animal domestique apparaît avec une valeur positive aux yeux de l'homme par l'usage qu'en fait ce dernier que ce soit dans un emploi quotidien (élevage, consommation, utilisation de la laine ou de la peau) ou dans un emploi particulier comme celui du sacrifice. À l'opposé, l'animal sauvage apparaît dans des hymnes magiques dirigés à son encontre, visant à l'éloigner, voire à le détruire. Les bêtes sauvages peuvent alors se partager selon certaines catégories :

– les oiseaux

« Que les buses (*alīklava-*), les *jaṣkamada*, les vautours (*gṛdhra-*), les faucons (*śyena-*), ceux pourvus d'ailes (*patatrin-*), les corbeaux (*dhvāṅkṣa-*), et les oiseaux (*śakuna-*), se satisfassent parmi les ennemis, s'exposant, lors de ta morsure, ô Arbudi. » (AV XI.9.9).

– les serpents, scorpions, insectes, etc.

« Ton serpent (*sarpa-*), le scorpion (*vṛścika-*) à la morsure nocive qui, happé par l'hiver, dort en cachette, inerte, le ver (*krimi-*) qui palpite, ô Terre, – tout ce qui se met en branle avec les pluies, que tous ces êtres rampants ne rampent pas vers moi ! De ce qui est heureux donne-nous la faveur ! » (AV XII.1.46) (Renou 1956, HSV : 199).

« Détruisez, O Aśvin, l'insecte térébrant (*tarda-*), le *samanḱá*, le rat (*ākhu-*) ; coupez leur tête ; broyez leurs côtes, empêchez-les de manger l'orge, fermez-leur bouches, alors faites l'absence de crainte du grain. » (AV VI.50.1).

– les fauves en général

« Nous détruisons tes yeux et ta gueule, ô Tigre, et ensuite toutes tes vingt griffes. »

Le tigre (*vyāghra-*), le premier de ceux pourvus de crocs, nous le détruisons, et ensuite le voleur (*stena-*), et aussi le serpent (*abi-*), le sorcier (*yātudhāna-*), et enfin le loup (*vṛka-*) (AV IV.3.3-4 hymne contre les bêtes sauvages et les voleurs).

Ces hymnes énoncent une grande variété d'espèces, souvent difficiles à identifier. Ces sortilèges et hymnes magiques fournissent néanmoins une liste

assez vaste du règne animal, ordonnée plus ou moins selon l'espèce et la menace qu'il peut faire peser sur l'homme. Ainsi, on se défend contre le poison des serpents ou l'oiseau de mauvais augure.

CLASSIFICATION SELON LE MODE DE PROCRÉATION

Une toute autre classification, qui pourrait être qualifiée de biologique, est également présente dans les textes. On en trouve les premières traces dans l'AA et la ChU et elle est liée aux types de reproduction.

L'AA II.6 énonce différentes sortes d'êtres vivants dont ceux nés d'un œuf (ovipares - *āṇḍaja*), ceux nés avec une membrane (vivipare - *jāruja*), ceux nés de la sueur/vapeur (insectes - *sveda*) et ceux qui poussent du sol, nés de graines (végétaux - *udbhijja*).

La liste est reprise dans la ChU 6.3.1 :

teṣāṃ khalveṣāṃ bhūtānāṃ trīṇy eva bījāni bhavanti āṇḍajaṃ jīvajam udbhijjam iti //

« Il y a pour les êtres vivants trois origines possibles : naître d'un œuf, naître d'un être vivant, naître d'une graine. »

La seule variation est dans le fait que « ceux nés de la sueur » sont absents de cette liste. Si ce genre d'énumération donne des informations sur les types de génération ou procréation existants, il vise surtout à désigner l'ensemble des êtres vivants existants ou émanés du Créateur.

À ces catégories pourraient d'ailleurs s'appliquer les listes « données » par l'AV, et vues à l'instant (oiseaux, insectes, mammifères).

La structure est reprise trois fois dans le MBh. avec des variations et parfois le détail de quelques animaux pour chaque catégorie.

Si on reprend en premier lieu le MBh. VI.5 on lit (§10-11) :

dvividhāni iha bhūtāni trasāni sthāvarāṇi ca / trasānāṃ trividhā yonir āṇḍa-sveda-jarāyujāḥ//10//

« En ce monde les créatures sont de deux sortes, les êtres mobiles et les immobiles. L'origine des êtres mobiles est

triple : ceux nés d'un œuf, ceux nés de la sueur/vapeur d'eau, ceux nés avec la membrane du fœtus. »

*trasānām khalu sarveṣām śreṣṭhā rājan jarāyujāḥ/
jarāyujānām pravaraṁ mānavāḥ paśavaś ca ye //111//*

« En vérité les vivipares sont les premiers de tous les êtres vivants, ô roi, et les hommes et les animaux sont les premiers des vivipares. »

Suit la liste des quatorze espèces animales sauvages et domestiques vues précédemment. Puis, en strophe 16, l'homme et le lion sont dits les premiers des animaux de chaque catégorie, et, en strophe 17, le texte énumère cinq sortes de végétaux représentant les « immobiles » (*sthāvāra-*).

Deux chapitres du livre XIV complètent les données.

En XIV.42.18-23, le texte énonce trois lieux de vie pour les créatures (terre - *sthala*, eau - *āpas*, espace, air - *ākāśa*), et pas de quatrième possible. Puis, suit la distinction entre :

- ovipares (*aṇḍaja-*) : oiseaux et ceux qui rampent ;
- ceux nés de l'humidité et de la chaleur (*samsvedaja-*) : vers et insectes ;
- ceux nés d'une graine, poussant et brisant la terre (*udbhijja-*) : végétaux, naissent selon l'écoulement du temps ;
- vivipares (*jarāyuja-*) : bipèdes et multi-pattes.

En XIV.87.6-8, les distinctions se font selon différents principes et apportent de nouveaux éléments, comme le milieu aquatique. Ainsi, le texte nomme :

- les milieux d'origine et de vie : créatures nées de la terre (*sthālaja-*) ou de l'eau (*jalaja-*) [les aériennes disparaissent] ;
- des statuts, types : vaches, bufflonnes et femmes âgées (?) ; êtres aquatiques (*audaka-*), bêtes sauvages (*śvāpad-*), oiseaux (*vi-*) ;
- les générations : vivipares (*jarāyuja-*), ovipares (*aṇḍaja-*), nés de la sueur (*svedaja-*), végétaux (*udbhijja-*) ;

– les habitats : créatures des montagnes (*parvata-*), des milieux humides (*anūpa-*), des forêts (*vanya-*).

Ce type d'énumération tend comme ailleurs à englober l'ensemble des êtres vivants et par là l'ensemble du monde, de l'univers qui, dans ce dernier exemple, est contemplé par les rois avant le sacrifice. La dernière distinction avec la mention des « milieux humides » renvoie aux classifications telles qu'elles apparaissent dans les traités de médecine āyurvédique. En effet selon Suśruta, les animaux se répartissent en deux grandes catégories, ceux des « terres sèches » (*jāṅgala-*) et ceux des « terres paludéennes » (*anūpa-*). Puis la classification se fait selon l'anatomie, le comportement, le lieu d'habitat, le régime alimentaire, etc (cf. Zimmermann 1982).

Les Lois de Manu (I.43-46) donnent également des détails pour chaque catégorie :

- *jarāyuja-* : bétail, bêtes sauvages, bêtes de proie, ceux pourvus d'une double rangée d'incisives, les *rakṣas*, les *piśāca*, et les hommes ;
- *aṇḍaja-* : oiseaux, serpents, crocodiles, poissons, tortues, et autres créatures terrestres et aquatiques ;
- *svedaja-* : ceux qui mordent et piquent – taons et moustiques, poux, mouches, punaises, etc.

Depuis la première liste de l'ĀA jusqu'à celle des *Lois de Manu*, les données s'étoffent et se complètent. Des dénominations générales on revient au détail et on retrouve ainsi les termes familiers de *paśū-*, *mṛgā-* ou *ubhayatodant*¹². Contrairement à l'interprétation de Brian K. Smith (1991 : 532), nous ne pensons pas que ce dernier terme dentaire puisse servir de métonymie pour désigner les animaux domestiques par opposition aux bêtes de proie (ici *vyāla-*). Le cheval et l'âne sous-entendus désigneraient alors tout le bétail. Mais le terme qui renvoie le plus clairement au bétail est bien plus *anyatodant-*, ceux pourvus d'une seule rangée d'incisives, les ruminants. La vache ou le couple bouc-chèvre ont plus souvent un rôle métonymique que le cheval, au moins dans les textes védiques. Parallèlement, la traduction de la formule (*vyālās ca-ubhayatodantāḥ*) induit une double interprétation. Loiseleur et Bühler traduisent par « et les bêtes carnivores pourvues

12. Manu 1.43 : *paśavaś ca mṛgās caiva vyālās ca-ubhayatodantāḥ / rakṣāṃsi ca piśācās ca mānuṣās ca jarāyujāḥ//*

de deux rangées de dents ». Comme Smith, nous préférons séparer les termes et faire d'*ubhayatodant*-une catégorie à part, mais contrairement à l'auteur nous ne l'opposons pas à *vyāla*-. Le terme désigne sans doute d'autres sortes d'animaux sauvages que les bêtes de proie (peut-être les singes, par exemple) et les deux termes peuvent d'ailleurs être envisagés comme des développements catégoriels du terme générique (*mṛgá*-) qui les précède.

On remarquera également parmi les vivipares, la présence de « démons » (*rakṣas*, *pīśāca*) à côté

des hommes. L'énumération étend son domaine à des êtres dont l'existence même pourrait porter à questionnement dans ce contexte et d'un point de vue cartésien, mais aucunement dans la pensée indienne. Qui plus est, ces démons qui possèdent, entre autres, des caractères zoomorphiques, servent de jonction logique et naturelle entre l'animal et l'homme. Car même mêlé aux vivipares, ce dernier tend encore une fois à se distinguer, à être une espèce particulière parmi les animaux.

Classification selon le MBh. VI.5.10-17 et XIV.42.20-23

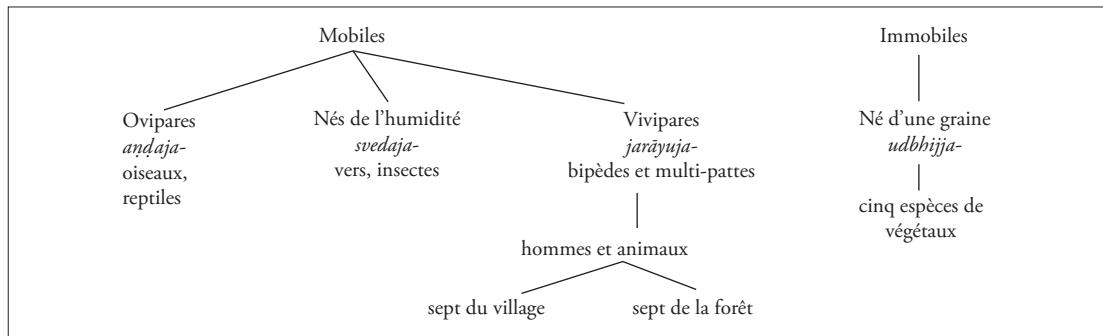


Tableau synthétique des différentes classifications

Domestique – Sauvage		Symbolique		Mode de procréation	
<i>paśu</i> -	<i>mṛga</i> -	Positif	Négatif	Mobiles	Immobiles
Bipèdes, quadrupèdes		Domestique	Sauvage	Ovipares Vivipares Nés de l'humidité	Végétaux

PLACE DE L'HOMME ET SACRIFICE

Il apparaît que toutes ces classifications du monde animal, qu'elles aient un point d'appui scientifique ou symbolique, partent ou retournent à la division première, celle entre le monde sauvage et le monde domestique.

La division biologique sur le mode de reproduction qui est dessinée dans un contexte particulier de textes plus spéculatifs que sont les *Āraṇyaka* et les *Upaniṣad*, tend à englober l'ensemble des êtres

vivants, tant animaux que végétaux, de même dans les *Lois de Manu*, où le contexte est celui de la création de l'univers. Dans ce genre de classification, comme dans celle qui apparaît dès le RV, l'homme est intégré avec une position plus ou moins importante. On peut s'interroger sur la place de celui-ci qui semble perçu dès l'origine ou presque comme appartenant au règne animal.

Dans le RV il apparaît à la fois comme interne et externe au monde animal ; en X.90.10 s'il est *ubhayādant*- il appartient alors aux *paśu*- ; ailleurs

par la qualification de « bipèdes », il se détache des quadrupèdes et des oiseaux. La frontière fluctue. L'homme est-il autre que les animaux, ou un animal particulier parmi les autres ?

C'est sans doute vers la seconde proposition qu'il faut s'orienter, car par la suite le ŚB nous dit que l'homme est le premier (*prathama*) des *paśú* — animaux, mais surtout victimes sacrificielles (ŚB 6.2.1.18 ; 7.5.2.6), voire « l'Indra des *paśú* » (4.5.5.7). Et dans le MBh. on l'a vu, l'homme est (avec le lion) le meilleur ou le premier des vivipares et les vivipares les meilleurs de tous les êtres vivants. L'humain apparaît donc au sommet de la hiérarchie, *si hiérarchie il y a*, du monde vivant (animaux et végétaux).

On ressent donc une volonté de se mettre au-dessus de tout, comme transcendant l'ensemble du règne vivant. De plus, se mettre parmi les *paśú*- domestiques comme le premier d'entre eux est sans doute un moyen pour l'homme de s'isoler d'un élément qu'il semble redouter, l'*áranya*-. Il tente de s'écarter, voire de retirer la sauvagerie qui peut être en lui. En effet à plusieurs reprises, l'homme tend à être intégré dans le monde sauvage.

Ainsi un passage de la TS (VI.4.5.7) nous présente l'homme en compagnie du singe (*markaṭa*-) et de l'éléphant (*hastin*-), car tous les trois prennent avec la main. En effet le nom de l'éléphant employé ici renvoie distinctement à ce caractère. *Hastin* est « celui qui a un *hasta* », et *hasta*- est le nom de la main. L'éléphant est donc celui pourvu d'une main, image renvoyant à l'usage que l'animal fait de sa trompe. Par extension, le mot *hasta*- finit également par désigner la trompe de l'éléphant. Et il faut sans doute voir un écho de ce passage dans le texte du BŚS (24.5 ; et dans une moindre mesure du MBh. VI.5.13) cité précédemment où le singe et l'éléphant sont les seuls animaux distincts parmi la liste des créatures sauvages. Les termes sont les mêmes que ceux de la TS, et ils appellent l'homme à eux, vers le sauvage. Car à la question de savoir si l'on observe un en-sauvagement ou une humanisation des êtres dans la TS, il semble qu'il faille choisir le côté sauvage de la force. Dans le BŚS et le MBh. (où seul le singe se démarque), il faut peut-être voir en ces deux animaux comme des représentants, voire des substituts, de l'homme

qui doit avoir sa place dans l'*áranya*-, mais qu'on ne peut plus citer explicitement. L'homme, rangé aux côtés de l'éléphant et du singe est un animal forestier (cf. Malamoud 1989 : 106). À propos de la relation homme – éléphant, on relèvera également un passage du ŚB (3.1.3.4), qui expose le mythe d'origine de l'éléphant, le faisant « naître » de la même pâte, de la même chair que l'homme. Sur la face « sauvage » de l'homme on retiendra parallèlement un étrange composé animal, *puruṣa-mṛga*-, qui est consacré à la Lune dans les listes de victimes sacrificielles de l'*áśvamedha* (TS V.5.15.1 ; VS 24.35). Cette « bête d'homme » est souvent interprétée comme le nom d'un singe. On peut également y voir comme Smith (1991 : 539), un « homme sauvage », synonyme de *kiṃpuruṣa* et *kinnara* ou *kiṃnara*, termes renvoyant alors à des tribus parlant des langues non védiques ou non sanskrites. Ces populations n'appartenant pas à la société védique sont donc « rangées » parmi les êtres de l'*áranya*.

Si l'homme semble donc à certains égards appartenir aux deux mondes, tant domestique que sauvage, d'autres animaux relèvent également de cette mixité. Il en est ainsi de l'éléphant et du buffle (celui-ci est parmi le bétail et dans la forêt), voire du bouc. Ce dernier, victime sacrificielle par excellence, comme substitut à l'homme, apparaît des deux côtés des listes de l'*áśvamedha*. L'éléphant quant à lui, s'il est fondamentalement un animal sauvage et craint en tant que tel (dans le RV, le terme *mṛgá*- accompagne les mots *vāraṇa* et *hastin*-, à valeur encore adjectivale. Le syntagme complet désigne l'éléphant), il est également dompté, apprivoisé pour l'armée entre autres (cf. MBh. et Rām. pour leurs descriptions des armées avec « chevaux, chars et éléphants »). Mentionnons que certains animaux permettent aussi de traverser ou d'aller dans l'*áranya*- (éléphant, cheval, mais surtout le chien, souvent dans un contexte de chasse).

On perçoit bien ici la nature fluctuante des frontières qui peuvent exister entre l'élément domestique et l'élément sauvage. Le phénomène est encore plus visible dans un récit du ŚB (13.2.4.1-4 = TB 3.9.1.2-4), lors du sacrifice d'animaux. Le sauvage est ici représentant d'une faute, d'une erreur, dès lors les frontières entre village et forêt, entre *áranya* et *grāma* disparaissent.

Prajāpati, le créateur, désire gagner le monde des hommes et le monde des dieux. En immolant les animaux des villages il obtient le monde des hommes, par le sacrifice des animaux de la forêt il obtient le monde des dieux. « Si [le sacrifiant¹³] menait jusqu'à son terme le sacrifice au moyen d'animaux villageois, les chemins convergeraient, les limites de deux villages seraient contiguës, il n'y aurait pas d'ogres, ni d'hommes-tigres, ni de voleurs, ni de bandes de brigands, ni de mandrins dans les forêts. Autrement, s'il faisait cela avec des animaux forestiers, les chemins divergeraient, les limites de deux villages seraient éloignées l'une de l'autre, il y aurait des ogres, des hommes-tigres, des voleurs, des bandes de brigands, des mandrins dans les forêts. À ce sujet, il est dit : " En vérité, ce qui est de la forêt n'est pas *paśu*, il ne faut pas en faire offrande. Si on en faisait offrande, ces victimes ne tarderaient pas à emporter le sacrifiant mort vers la forêt, car les animaux forestiers ont la forêt en partage [...] »¹⁴

Néanmoins, si l'on n'offre pas d'animaux sauvages, il y a un défaut dans le sacrifice. C'est pourquoi on les relâche après les avoir consacrés en passant un brandon enflammé autour d'eux. Puis on achève le sacrifice en immolant les animaux villageois.

À travers ce passage on perçoit bien que la mise à mort des animaux de la forêt entraîne un dérèglement dans le sacrifice. Et ce trouble sacrificiel a pour conséquence le déchaînement des forces sauvages, un trouble qui peut s'étendre dès lors à l'univers. En sacrifiant les bêtes sauvages le sacrifiant a dépassé la frontière, la limite entre le village et la forêt. Et la faute sacrificielle est l'une des voies de passage pour que les puissances sauvages de l'*āraṇya*-, tant redoutées par l'homme, puissent pénétrer dans le village.

De plus l'animal sauvage appartient aux divinités. Dans les textes védiques, la nature animale, sauvage n'est donnée qu'aux dieux, ainsi Indra est un lion,

un buffle, les Marut ont la force de buffles sauvages et la fureur du serpent, etc. Dans les épopées ce sont des démons, les *rākṣasa*, qui recouvrent volontiers un caractère zoomorphe.

De fait le déséquilibre survenu dans le sacrifice renvoie aux concepts de *ṛta*- ou de *dharma*. Ces termes qui désignent entre autres l'Ordre ou l'équilibre cosmique, font également appel à la notion de Norme ou de Règle. L'acte de tuer les bêtes sauvages au moment du sacrifice est *anṛta*-, « in-ajusté », il ne rentre pas dans la Norme. La Norme est dans le village, pas dans la forêt¹⁵. En faisant un acte *a-dharmique* dans le village, on y fait pénétrer la forêt. La Règle est également le sacrifice, celui-ci appartient au village. Par cet acte, correctement accompli, l'homme tente d'absorber, de se concilier le sauvage. Car l'homme, qui est nettement perçu comme un animal, tend à se placer bien au-dessus pour s'en éloigner, s'éloigner de cette animalité qui visiblement n'appartient pas au *ṛta* ou au *dharma*. Or, elle ne peut être validée que comme celle de la victime sacrificielle. Assurément l'homme est un *paśu*-, car il est la victime sacrificielle par excellence, l'animal n'étant qu'un substitut. Et de fait, il est aussi le seul *paśu*- à pouvoir sacrifier.

Et c'est sur ce sacrifice que repose fondamentalement l'opposition, ou plutôt la complémentarité entre domestique et sauvage. La distinction est symbolique. Le domestique peut être immolé, le sauvage non.

Si dans ce contexte l'homme, luttant entre domestique et sauvage, est le premier des *paśu*-, on perçoit une vision différente de l'individu dans la classification relative aux modes de procréation, une vision qui tend à « rationaliser » l'homme. Cette classification apparaît vers la fin de l'époque védique, dans les textes tardifs de l'AA et de la ChU, dans un contexte où le sacrifice n'est plus la clef du système, mais où la pensée se tourne vers les notions d'Absolu (*brahman*-) et de Soi (*ātman*-).

13. Le terme désigne ici le commanditaire du sacrifice et non l'officiant.

14. Traduction de Charles Malamoud (1989 : 100).

15. Le propos est cependant à nuancer avec le cas des voleurs ou des hors-la-loi par exemples. Ces gens qui vivent hors de la communauté, repoussés dans le monde sauvage, n'en suivent pas moins un *dharma* qui leur est propre. Le voleur par l'acte de voler suit son *dharma* particulier, *dharma* qui apparaît bien sûr comme mauvais pour les gens du village, et en contradiction avec le *dharma* général. De même, le chasseur qui tue l'animal sauvage dans la forêt, est en accord avec son *dharma*.

Nous sommes alors dans un contexte de création de l'univers, d'englobement du monde. Ici l'homme appartient alors aux vivipares et, animal parmi les animaux, il se fond dans la multitude.

On perçoit donc à travers les textes et le temps que deux conceptions du règne animal se sont développées, l'une fondamentale et originelle, liée au sacrifice, construite symboliquement autour du *grāma*- et de l'*āraṇya*-, du village et de la forêt, l'autre, détachée en partie du sacrifice, peut-être plus « scientifique » s'interroge sur le mode de conception des êtres vivants. Si la première donne naissance à des classifications liées à des éléments anatomiques (membres, dentitions), la seconde, généraliste, permet d'énumérer un certain nombre d'animaux et de les rattacher à leurs milieux naturels. Dans les deux cas, l'homme y a sa place, distinct ou indistinct, en raison de sa nature animale de *paśú*-.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

AĀ:	<i>Atiāreya-Āraṇyaka</i>
AV:	<i>Atharvaveda-Saṃhitā</i> (recension <i>Saunaka</i>)
BŚS:	<i>Baudhāyana-Śrauta-Sūtra</i>
ChU:	<i>Chāndogya-Upaniṣad</i>
EVP:	<i>Études védiques et pāṇinéennes</i> (Renou, 1955-1969)
HSV:	<i>Hymnes spéculatifs du Véda</i> , (Renou, 1956)
MBh.:	<i>Mahābhārata</i> (les références sont celles de l'édition critique de Poona)
MS:	<i>Maitrāyaṇi-Saṃhitā</i>
RV:	<i>Rgveda-Saṃhitā</i>
Rām.:	<i>Rāmāyaṇa</i>
ŚB:	<i>Śatapatha-Brahmaṇa</i> (recension <i>Mādhyandina</i>)
TS:	<i>Taittirīya-Saṃhitā</i>
YV:	<i>Yajurveda</i>
YVN:	<i>Yajurveda noir</i>

RÉFÉRENCES

- BHADURI J. L., TIWARI K. K. & BISWAS B. 1971. — Zoology in Bose D. M., Sen S. N. & Subbarayappa B. V. (dir.), *A Concise History of Science in India*. Indian National Science Academy, New Delhi: 403-444.
- JAMISON S. W. 1998. — Rhinoceros Toes, Manu V.17-18, and the Development of the Dharma System. *Journal of the American Oriental Society* 118 (2): 249-256.
- LÜDERS H. 1942. — Von indischen Tieren. *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft* 96: 23-81.
- MACDONELL A.A. & KEITH A.B. 1912. — *Vedic index of names and subjects*. J. Murray, London [Motilal Banarsidass, Delhi, 1958 (rééd.)].
- MALAMOUD Ch. 1989. — Village et forêt dans l'idéologie de l'Inde brahmanique, in MALAMOUD Ch., *Cuire le monde, rite et pensée dans l'Inde ancienne*. Éditions La Découverte, Paris : 93-114.
- MAYRHOFER M. 1956-1976. — *Kurzgefaßtes etymologisches Wörterbuch des Altindischen. A Concise Etymological Sanskrit Dictionary*. Carl Winter Universitätsverlag, Heidelberg.
- MAYRHOFER M. 1986-2001. — *Etymologisches Wörterbuch des Altindiarischen*, Carl Winter Universitätsverlag, Heidelberg.
- MONIER-WILLIAMS SIR M. 1899. — *A Sanskrit-English Dictionary*. Oxford University Press [Motilal Banarsidass, Delhi, 1963; 1990 (rééd.)].
- RAO H. S. 1957. — History of our knowledge of the Indian Fauna through the ages. *Journal of the Bombay Natural History Society* 54 (2): 251-280.
- RENOU L. 1955-1969. — *Études védiques et pāṇinéennes*. Tome I à XVII. PICI, Paris.
- RENOU L. 1956 [1985]. — *Hymnes spéculatifs du Véda*. Gallimard ; Unesco - Connaissance de l'Orient, Paris.
- SCHMIDT H.-P. 1980. — Ancient Iranian Animal Classification. *Studien zur Indologie und Iranistik* 5-6: 209-244.
- SERGEANT B. 1999. — Le porc indo-européen, d'ouest en est, in WALTER Ph. (coord.), *Mythologies du Porc. Actes du colloque de Saint-Antoine de l'Abbaye (Isère), 4 et 5 Avril 1998*. Éd. Jérôme Million, Grenoble : 9-39.
- SMITH B. K. 1991. — Classifying animals and humans in ancient India. *Man* 26: 527-548.
- WATKINS C. 1979. — NAM.RA. GUD UDU in Hitite: Indo-European poetic language and the folk taxonomy of wealth, in *Hehritisch und Indogermanisch*. Hrsg von E. Neu und W. Meid, Innsbruck: 269-287.
- ZIMMERMANN F. 1982. — *La Jungle et le fumet des viandes*. Gallimard ; Le Seuil ; Hautes Études, Paris.

Soumis le 06 juillet 2006 ;
accepté le 07 novembre 2006.